



SOMMAIRE

Compte-rendu de l'audioconférence du mercredi 20 mai 2020 ENFIP/OS

Personnels de l'ENFIP

Des chiffres avaient été demandés lors de la précédente audio, voici la réponse de l'ENFIP :



Il y a actuellement un cas de COVID 19 (*suspecté ou avéré*) pour un agent de l'ENFIP. Pour 93 agents présents, 460 sont en télétravail et 46 en ASA COVID.

La consigne est de laisser en télétravail tous ceux qui le peuvent tout en facilitant l'accès à l'établissement de rattachement à ceux qui le souhaitent.

Pour les agents présents mais sans tâche, l'ENFIP leur proposera des travaux (*exemple des tâches moins urgentes et toujours remises à plus tard...*) et regardera comment les associer aux DR/DDFIP de leur lieu d'affectation en leur proposant de l'aide.

Cette dernière proposition a été clarifiée, par le directeur, aux OS.

Selon lui un certain nombre d'agents a demandé, donc sur la base du volontariat, à aider d'autres services. Cependant, le directeur évoque l'avenir et la difficulté à garder durablement des collègues sans activité. Il y aura une analyse de situation au cas par cas.

A cela, **FO-DGFIP** précise que les agents ont, compte tenu du contexte actuel, un réel besoin d'être accompagnés, surtout ceux qui sont dans cette situation.

A ce stade, l'ENFIP n'a rien lancé et n'est pas en mesure de donner le nombre de collègues concernés, de toute façon cela semblerait concerner très peu d'agents sur les 93 agents présents.

Pour septembre : rien n'est décidé, voire envisagé, à ce jour.

$$\sigma_n = \sqrt{\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n (X_i - \bar{X})^2}$$

On est dans **l'incertitude**, le directeur estime ne pas disposer d'éléments suffisants et indique qu'en l'état actuel toute décision serait prématurée.

Le problème de report des jours des congés 2019 demeure.



L'application ne permet pas de repousser la date limite d'utilisation des congés de l'année n-1, la DGFIP faisant exception dans le ministère.

Une des pistes envisagées, afin de ne pas perdre les jours du reliquat de congés de 2019, serait d'agir sur les conditions d'emploi du CET :

- passer sa possibilité d'abondement annuel de 10 à 20 jours
- augmenter son plafond de 60 à 70 jours.

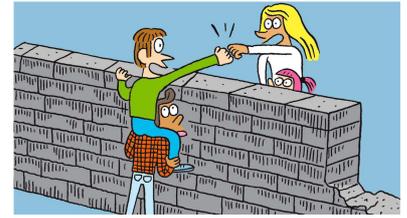
A ce stade, c'est toujours en cours d'arbitrage.

Pour le pont de l'ascension, rien n'est décidé sur la possibilité de modifier la nature de l'absence afin de prendre en compte cette journée dans le cadre de l'ordonnance visant à retenir des jours de congés.

Concomitamment se tenait la réunion du DG avec les OS : la réponse est NON

Concernant l'application à l'ENFIP de l'ordonnance sur les congés, il faut bien identifier deux périodes et elles sont étanches entre elles.

Cette situation emporte donc des conséquences différentes au regard de la possibilité ou non



de modifier a posteriori des situations d'ASA en télétravail. Cela affecte donc les congés d'un agent qui serait en télétravail partiel sur une ou l'autre de ces périodes.

Stage probatoire des Inspecteurs Stagiaires

FO-DGFIP pose la question de la rémunération des stagiaires durant la formation pratique probatoire puisque celle ci a été repoussée à septembre. (1sept - 13 nov)

FO-DGFIP fait l'analyse suivante :

Période de septembre à novembre :

- ➡ L'indemnité de scolarité est limitée à 12 mois par décret ! On ne voit pas trop la possibilité de modifier ce décret en urgence dans la période actuelle.
- ➡ Pour bénéficier de l'ensemble des rémunérations afférentes à un poste il faut en être titulaire.

conclusion "brutale" : les stagiaires n'auront ni l'un ni l'autre c'est inacceptable !

A partir de décembre :

- ➡ la titularisation avec effet rétroactif au 1er septembre est toujours envisagée et donc cela ouvre la possibilité de servir, rétroactivement, aux "ex stagiaires/titulaires" l'ensemble des rémunérations du poste sur lequel ils ont été "virtuellement" titulaires.
- ➡ la paye de décembre étant préparée beaucoup plus tôt que les autres, pour la bonne cause, il ne devrait pas être possible d'intégrer cette régularisation pour les nouveaux titulaires.

conclusion "brutale" les stagiaires n'auront ni l'un ni l'autre, c'est innacceptable !

En janvier :

conclusion "plus favorable" : régularisation en vue... enfin !



L'ENFIP confirme l'analyse de **FO-DGFIP** sans être en mesure d'apporter des précisions et confirme que tous les points sont encore en cours d'étude aux bureaux RH.

rmq :

On constate une certaine fébrilité sur les décisions à prendre, c'est aussi ce que nous avons vu pour les nouvelles scolarités, ce qui fait qu'on ne se met pas en mesure d'en prévoir toutes les conséquences Si le sujet n'avais pas été amené par **FO-DGFIP l'ENFIP s'en serait elle émue ...**

Stage d'application/découverte des IS

Le stage pratique d'application/découverte a été repoussé au 8 juin.

Une note a été envoyée aux directions territoriales. Il est demandé aux stagiaires de s'intégrer dans les équipes pour se familiariser avec les applications. La distanciation devra être respectée.

FO-DGFIP avait alerté le directeur de l'ENFiP afin que la note de cadrage du stage probatoire sorte rapidement, car en raison de l'actualité sanitaire ce stage devait garder son caractère probatoire mais être "assoupli". Cela n'a pas été fait, on s'est contenté du message de la direction générale au réseau... résultat des courses, on a vu fleurir des convocations pour un stage probatoire du 8 juin au 31 juillet (heureusement peu nombreuses).

Vu les changements afférents le/les stages **FO-DGFIP** à donc de nouveau demandé au directeur de l'ENFiP de sortir une note qui encadre sérieusement le/les stages.

Pour ce qui est du stage d'application/découverte il est tout à fait indispensable de



de rappeler que les stagiaires sont en formation, qu'à ce titre ils n'ont pas à servir de "bouche trou", pour compenser la politique des suppressions massives d'emploi, qu'ils doivent avoir un vrai tuteur, sans se contenter comme c'est bien souvent le cas de désigner simplement leur supérieur hiérarchique, et qu'ils ne doivent pas être soumis à évaluation pendant cette période.. Il faut aussi indiquer aux directions que dans les circonstances actuelles leur formation est incomplète.

Lister l'ensemble des services qui doivent être vus ainsi que ceux qui peuvent être vus sans oublier la possibilité d'aller voir à l'extérieur de la DGFIP des métiers en rapport avec la future spécialisation des stagiaires.

Ainsi dans ce "panier des possibles" les directions accueillantes pourront choisir ce qui leur est accessible tout en étant profitable aux stagiaires.

Le directeur a promis, rapidement, une note pour encadrer le stage d'application/découverte et plus tard une autre note pour cadrer le stage probatoire... attendons et voyons en espérant que nos demandes trouveront un certain écho dans ces notes.

Dernier contrôle des B informatiques :

La lettre ouverte de **FO-DGFIP** au directeur de l'ENFiP à ce sujet est restée... lettre morte !



le/les contrôles sont toujours programmés pour la semaine prochaine.

L'audioconférence débutant à 14h30, les informations en possession du syndicat à 14 heures était qu'encore une dizaine de boites mails des contrôleurs ne fonctionnaient pas. La question ayant été abordée par **FO-DGFIP** vers 16h30 il nous a été répondu qu'à 15h30 tout était en ordre !!!

Cela n'empêche que sur le fond **FO-DGFIP** trouve que les contrôleurs programmeurs ont été victimes d'iniquité par rapport aux généralistes, puisqu'il ne nous a même pas été possible de faire supprimer une des matières contrôlées.

Pour les agents C stagiaires :

La scolarité débutée depuis le 18 mai a rencontré pas mal de problèmes de connexion. Trois vagues (*répartition alphabétique*) étaient prévues.

Il y a des difficultés notamment avec la vidéo du fait selon l'ENFiP du non-respect de ces groupes...Début juin, la connexion se fera par l'adresse professionnelle.

Il y a eu très peu d'absents au démarrage de cette scolarité à distance.

Pour **FO-DGFIP**, les circonstances ont amené à organiser une formation distancielle mais il ne peut pas être question de pérenniser la méthode. La règle doit être la formation présentielle.

L'ENFIP affirme être sur la même analyse tout en minimisant les difficultés du démarrage et en insistant sur le côté positif de ce début de formation... ce qui laisse perplexe **FO-DGFIP** sur la volonté de privilégier le présentiel pour les années à venir....

L'ensemble des OS rejette la position de principe de l'ENFIP d'exiger la participation des stagiaires C aux visioconférences même en cas de difficulté pour faire garder les enfants (*écoles restant fermées, etc...*).

L'ENFIP campe sur sa position et estime que les stagiaires doivent faire l'effort de faire garder les enfants pour assister aux visioconférences... Selon le directeur, la nécessité d'être en contact avec le formateur l'emporte.

Pour **FO-DGFIP** il faut appliquer le même principe que pour les



agents de l'ENFIP et considérer que si le



stagiaire produit un document attestant que ses enfants ne sont pas accueillis en milieu scolaire et qu'ils certifient ne pas avoir de moyen de faire

garder leurs enfants, alors ils ne doivent pas être sanctionnés s'ils n'assistent pas à la visioconférence.

Une auto-évaluation se fera par quiz, et le résultat sera envoyé aux stagiaires et non à

leur future direction d'affectation selon la demande des syndicats.

Un message sera envoyé aux stagiaires ce lundi afin de régler les problèmes de connexions. L'ENFIP souligne que les formateurs ne sont pas là pour régler les problèmes d'informatique.

Le programme de comptabilité générale a été allégé et la formation a été divisée en petits groupes. Un bilan sera fait sur le dispositif de formation à distance, en termes de contenu et d'accompagnement. La visioconférence semble compliquée pour cette matière.

Recrutement des chargés d'enseignements :

Pour faire suite à notre dernière réunion, **FO-DGFIP** a demandé si le/la candidat(e) qui devait



repasser un oral avait été prévenu(e). L'ENFIP répond que oui et ajoute que ce/cette candidat(e) a préféré renoncer.

Donc en définitive 24 présélectionnés, 3 ont renoncé, tous les autres ont donné satisfaction et donc on se retrouve avec 21 candidats ayant satisfait aux épreuves du GRH10 de cette année.

FO-DGFIP a demandé que la transmission de leur validation soit faite au plus tôt aux services RH afin que la CAPNationale puisse se tenir rapidement et qu'ainsi les postes libérés par les futurs enseignants puissent être proposés au mouvement général de mutation.

Cette même demande a été portée par le syndicat national au niveau de la DG.